

Participer à des actions de mobilisation citoyenne les 24 et 25 janvier 2026.



Chaque année de grands moments de cohésion citoyenne autour de la biodiversité sont initiées par les associations, les communes ou autres acteurs locaux.

Pourquoi compter ? Pour aider les scientifiques à comprendre quand et pourquoi les oiseaux visitent les jardins. Les migrants reviennent-ils plus tôt quand le printemps est précoce ? Les oiseaux granivores viennent-ils plus aux mangeoires dans les jardins proches des plaines agricoles où les graines sauvages manqueraient en hiver ? Comment les aménagements urbains agissent sur la capacité des oiseaux à vivre en ville ? Autant de questions qui auront des réponses grâce à vos contributions !

3 étapes pour participer :

1) S'inscrire : lors de votre première visite sur le site de l'observatoire des oiseaux des jardins, cliquez sur « J'aimerais participer » puis choisissez votre département dans la liste déroulante. Complétez le formulaire qui va s'afficher et validez. Une fois inscrit, vous recevrez votre mot de passe par email. Vous pourrez ainsi vous connecter avec votre adresse mail indiquée lors de l'inscription et le mot de passe reçu. Vous pourrez par la suite le modifier via le menu « Email et mot de passe ».

2) Créer un jardin : rubrique "Participer / Ajouter un jardin" ce doit être un espace défini, bien délimité, sur lequel vous allez compter les oiseaux : **votre jardin privatif, un square, une partie bien délimitée d'un grand parc public, votre balcon** ; vous le localisez sur une image aérienne, lui donnez un nom, puis vous complétez la description du jardin ; vous pouvez créer autant de jardins que vous le souhaitez. A tout moment vous pouvez les consulter ou modifier leurs descriptions dans la rubrique "Participer / Mes jardins".

3) Transmettre des observations : rubrique "Participer / Transmettre les observations de mon jardin"
- saisissez une date,

- un créneau horaire de 10 minutes (heure de début et heure de fin de la période d'observation)
- le nombre d'individus observés pour chaque espèce durant ces 10 minutes (soit vous tapez un nombre dans la case du comptage, soit vous cliquez sur le dessin de l'oiseau, un clic incrémente le compteur d'une unité).

Quand vous avez fini de renseigner les compteurs, validez votre saisie.

Quand compter ? Quand vous voulez, tous les jours, une fois par mois, ou même ponctuellement. L'Observatoire fonctionne tout au long de l'année, avec deux moments forts : le dernier week-end de janvier (pour les oiseaux hivernants) et le dernier week-end de mai (pour les nicheurs). Vous pouvez contribuer seulement lors de ces deux animations, mais essayez de suivre certains jardins en y comptant les oiseaux une fois par semaine, sur autant de semaines que possible.

Comment compter ? Vous retiendrez le nombre maximal d'individus observés de chaque espèce durant le créneau horaire reporté. Il ne faut pas compter plusieurs fois le même individu s'il se déplace ou fait des aller-retours. Le créneau horaire permettra d'avoir une estimation de la pression d'observation.

Quoi compter ? Comptez uniquement les oiseaux posés dans votre jardin et non ceux le survolant, ni ceux observés dans le jardin du voisin! Quelques exceptions à cette règle pour les insectivores et les rapaces chassant au-dessus du jardin : hirondelles, martinets, épervier... Vous pouvez noter ces espèces si vous les observez en train de chasser sur votre lieu d'observation.

La fiche de comptage de l'Observatoire :

Pour vous aider lors de vos comptages, vous pouvez utiliser la fiche de comptage de l'Observatoire des oiseaux des jardins. Téléchargeable un peu plus bas en cliquant sur l'image, vous pouvez l'imprimer chez vous et en avoir toujours une sous la main pour noter les oiseaux observés dans votre jardin. Elle reprend toutes les images présentes sur le site afin de vous aider à identifier les oiseaux sans avoir besoin de vous rendre sur la plateforme de saisie.

Attention, cette fiche est là pour vous aider, mais ne doit en aucun cas nous être renvoyée ! Les observations effectuées doivent être saisies par vos soins sur le site : www.oiseauxdesjardins.fr